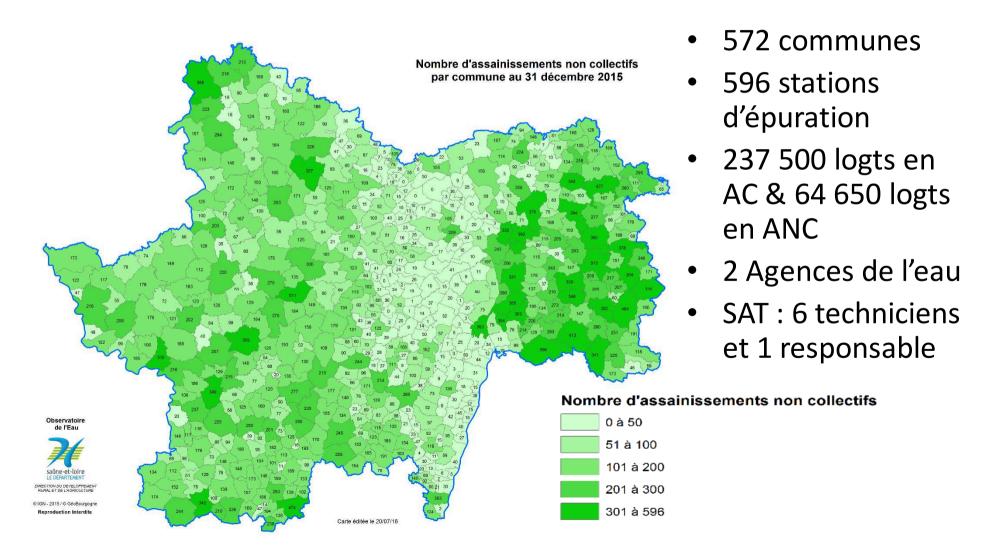


### Mise en œuvre de l'Arrêté 21/07/2015 et de sa note technique par les SPANC en Saône et Loire

### Département de Saône et Loire



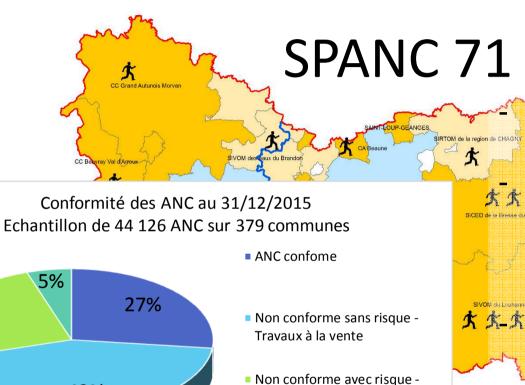
## 13 assises nationales DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AINTEREXPO

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

www.assises-anc.com





Travaux sous 4 ans

meilleurs délais

Carte éditée le 20/07/16

Installation inaccessible ou

absente - Travaux dans les

prestataires privés ou délégataires

Communes sans SPANC

Nombre de techniciens en régle

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE

© IGN - 2015 / © GéoBourgogne Reproduction Interdite

25%

CHATBAUNEUF
FLEURY AMONTAGNE
SAINT-MARTIN DE NAVY
S

43%

# Mise en œuvre de l'Arrêté du 21 juillet 2015 & commentaire technique

- Formation / information des SPANC : Réunions inter-SPANC
  - Coordination / contacts avec d'autres services de contrôles et administrations
  - Recensement des dispositifs d'ANC de 21-199EH
  - Organisation des services
  - Communication auprès des usagers concernés

#### assises nationales DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

19 > 20OCTOBRE

BOURG-EN-BRESSE - DÉPARTEMENT DE L'AIN

#### Formation /inform Arrêté du 21 juillet 20 Station de traitement

« Station de traitement Fiche

installation assu

+ Déversoir en tête de station (8)



Rejet EU au milieu naturel Arrêté du 21 juillet 2015 - Surveillance station traitement CBPO < 12 kg/j DBO5 - Annexe 1

→ Vérifier l'existence d'un déversement sur DO et by-pass (A1-Tab1)

**→**Consommation d'énergie Tab 2.5

+ système de dérivation en coursommation de de traitement (by-pass) (18 réactif Tab 2.5

+ Déversoir en tête

de station (8) Estimer du débit d'entrée ou sortie (A1-Tab2.1)

+ Entrée - Ouvrage de traitement - Sortie ( prétraitement + traitement)

→V d'EU traitées réutilisées et destination Tab 2.6

→ Déchets évacués : nature, qtt et destinataire Tab2.3

→ Boues : Estimer att boue évacuée Tab 2.4

+ ouvrage de traitement boue (ex:FPR)

Reiet EU au milieu naturel

Déchets: sables, graisses, déchets

Production de boue ou.

compost

Vérifie le fonctionnement et l'entretien

 Mise en œuvre du Cahier de vie . prog. d'exploitation

Ce n'est pas une NC au sens de

Délais de travaux règlementaires L'Arrêté du 27/04/12

·------1-an-après vente:------------

- Immédiat ;
- Sous 4 ans;

Cont

Contrô

défir

fonctionnen

Contrôle sur

Évaluation

travaux

santé (Tab/

d'exploitation, résultat des test éventuel, justif d'entretien..



- Rappel à la règlementation.
- Augmentation de la fréquence de passage du SPANC si prévu dans le Règlement du SPANC...

# contacts avec les administrations et autres acteurs

- Police de l'eau ANC > 200 EH
- Services des ICPE (effluents non domestiques) : bâtiments / activités soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement
- ARS dérogation notamment d'implantation à moins de 100 m d'une habitation

# Recensement des dispositifs d'ANC compris entre 21 et 199 Eh

Types de bâtiments rencontrés/recherchés par les SPANC :

- regroupements de logements/lotissements, gîtes, camping.
- salle des fêtes, vestiaires de terrain de sport,
- artisanats/activités : ateliers de préparation agroalimentaire, restaurants, bureaux d'entreprises, maisons de retraite.
- Aires d'autoroute, stations services, viticulteur. Récupération d'information : SAT, police de l'eau, **mairie**

### Chiffre des SPANC 71

- 6 SPANC / 134 communes / 17 000 installations
  : 32 ANC> 20Eh soit moins de 0,2% des ANC
  - → Echelle département 71 : 130 ANC
- >> ANC > 20Eh déjà connus des SPANC (diagnostic / contrôle neuf)
- >> ces ANC doivent-ils faire l'objet d'un nouveau contrôle de bon fonctionnement ?

### Organisation des services

- Mise à jour des Règlements de service (modèle du Département).
- → Obligation du propriétaire
- → Contrôle périodique : modalités, fréquence, redevance.
- → Contrôle annuel de la conformité : modalités / cahier de vie

# Communication auprès des usagers concernés

Modèle de cahier de vie pour les ANC de 21 à 199 Eh :

- $\rightarrow$ 10 pages,
- → à pré-remplir par le SPANC,
- → puis envoyer aux usagers ou remettre lors de la visite de bon fonctionnement

Impératif de communiquer auprès des usagers >> échéance d'août 2017

### Difficultés des SPANC

- Contexte territorial changeant: 32 à 19 CC
- SPANC sollicités pour d'autres types d'effluents : viticole, atelier transformation ...
- Manque de temps

#### Besoins

Besoin de formation / modèles de document / MAJ des logiciels

### Questions concernant l'Arrêté

- Performances épuratoires imposées par l'Arrêté / pas d'analyse obligatoire ?
- → Le SPANC doit-il imposer ces analyses (RS) / faire les analyses lors des contrôles / intégrer les coûts d'analyse à la redevance ?
- Propriétaires/Exploitants ≠ « Agent compétent »
- Responsabilités du SPANC en cas de pollution / plainte d'un tiers ?